

Comment connaître les mesures de restrictions via une carte dynamique?

(1) Vous êtes exploitant agricole, une entreprise, un particulier ou une collectivité, cliquez sur le lien de la carte qui vous correspond

(2) Tapez votre adresse dans la barre de recherche, et cliquez sur l'adresse proposée



(3) Ouvrez la barre d'outils interrogation en cliquant sur cette icône (située à droite de votre écran) :



Puis cliquez sur « sélection par un point »



Vous pouvez ensuite cliquer sur la localisation souhaitée sur la carte, dans l'exemple, les Quatre Chemins 49610 Mozé-sur-Louet



(4) Une fenêtre de résultat s'ouvre.

Ici 3 informations sont disponibles :

- les restrictions pour l'eau potable,
- pour les eaux superficielles et
- pour les eaux souterraines.

Pour connaître les mesures de restrictions liées à chacune (tableau dans la fenêtre des résultats)

→ cliquez sur l'intitulé souhaité

Vous visualiserez ainsi les détails des restrictions par type d'usage, associées à la zone d'alerte et son niveau de gestion.

